Projet de centre de données sur la ZAC d'Ozans à Étrechet (36)

et son raccordement électrique

Concertation préalable du
2 novembre 2026 au 10 janvier 2027
Informez-vous et contribuez !

Synthèse du dossier de concertation

Pour plus d'informations :
www.concertation-centrededonnees-ozans.fr

Google

Rte Le réseau de transport d'électricité

Concertation garantie par
la commission nationale du débat public CNDP

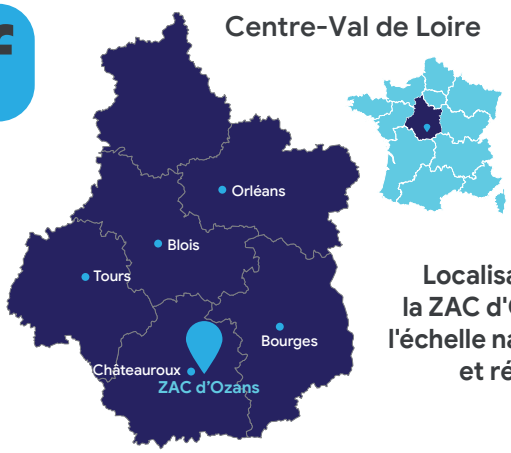
Le projet en bref

Le projet de centre de données serait implanté au sein de la ZAC d'Ozans, sur la commune d'Étrechet, à l'Est de Châteauroux (Indre).

Le projet présenté à la concertation préalable est un projet global, composé de deux opérations distinctes mais étroitement liées :

- **La première est le centre de données porté par Google,** qui comprendra à terme plusieurs bâtiments (entre 6 et 8) dédiés à l'hébergement de serveurs, ainsi que leurs équipements informatiques, les installations électriques et de refroidissement, et les aménagements de site nécessaires à leur fonctionnement et à leur sécurité.
- **La seconde est le raccordement électrique porté par RTE,** indispensable à l'alimentation du site.

Le projet serait réalisé de manière progressive. Une première phase doit **permettre la mise en service, à l'horizon 2030, d'un premier bâtiment, alimenté par un raccordement en direct par RTE au réseau 225 000 volts. Une seconde phase permettrait ensuite la mise en service des autres bâtiments, via un second raccordement par RTE au réseau 400 000 volts.** Le site serait ensuite développé par étapes successives, en fonction des besoins du projet, des autorisations disponibles qui seront délivrées et des capacités de raccordement disponibles.

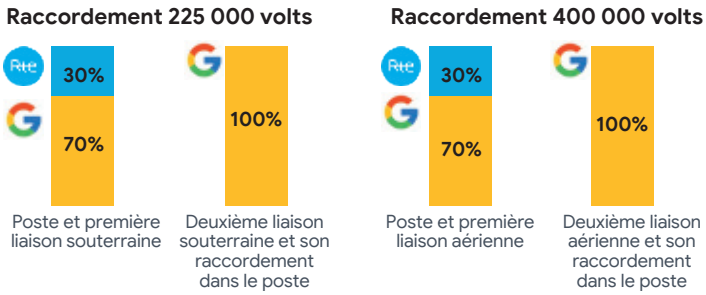


Localisation de la ZAC d'Ozans à l'échelle nationale et régionale

Coût et financement du projet

L'investissement total du site à terminaison est évalué à environ **10 milliards de dollars** (soit environ **8,6 milliards d'euros hors taxes**), hors coût du matériel informatique et des logiciels. Il est financé intégralement en fonds propres par Alphabet Inc, maison mère de Google, sans subvention publique ; Google explore par ailleurs des partenariats techniques et financiers avec des tiers à l'échelle européenne pour ses projets de centres de données. Le raccordement électrique, financé par Google conformément au code de l'énergie, est estimé à environ **25 millions d'euros** (225 000 volts) et **100 millions d'euros** (400 000 volts)*.

Répartition du financement pour les raccordements électriques portés par RTE



Qu'est-ce qu'un centre de données ?

Un centre de données est un bâtiment spécialement conçu pour accueillir un très grand volume d'ordinateurs et d'équipements (serveurs, puces) nécessaires au stockage et au traitement de l'information numérique. Ils sont au cœur du fonctionnement de l'ensemble des services numériques : mails, applications mobiles, paiements bancaires, stockage de données, streaming, etc.



Qu'est-ce qu'un raccordement électrique ?

Le réseau public de transport d'électricité, exploité par RTE, est un réseau maillé servant au transport de l'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire national. Il relie les sites de production aux sites de consommation et assure, en temps réel, la disponibilité électrique sur l'ensemble du territoire. Il est composé de postes électriques (nœuds du réseau) et de lignes les reliant, à différents niveaux de tension : le plus haut niveau de tension étant le réseau à 400 000 volts et le niveau intermédiaire celui à 225 000 volts. D'autres niveaux de tension, inférieurs, représentent des réseaux secondaires raccordant d'autres sites.

* Ces montants sont des estimations provisoires, qui seront affinées à l'issue de la concertation et des études techniques et environnementales.

Le contexte du projet

Le projet de centre de données sur la ZAC d'Ozans s'inscrit dans une évolution rapide des usages numériques, qui se traduit par des besoins croissants en capacité de calcul, de stockage et de traitement des données. Messagerie, cloud, recherche, cartographie, outils collaboratifs, intelligence artificielle : ces services reposent sur des infrastructures physiques de plus en plus importantes, au premier rang desquelles figurent les centres de données.

La France et l'Union européenne ont ainsi engagé depuis plusieurs années **une stratégie de soutien au développement des infrastructures numériques.** Depuis 2017, l'État français a défini **une Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle,** qui mobilise 2,5 milliards d'euros dans le cadre de France 2030.

Le gouvernement a également identifié, dans le cadre de France 2030, **35 sites « clés en main » favorables à l'implantation de centres de données.** Ces sites, préparés en amont, permettent de réduire les délais de mise en œuvre et d'anticiper les principaux enjeux et impacts.

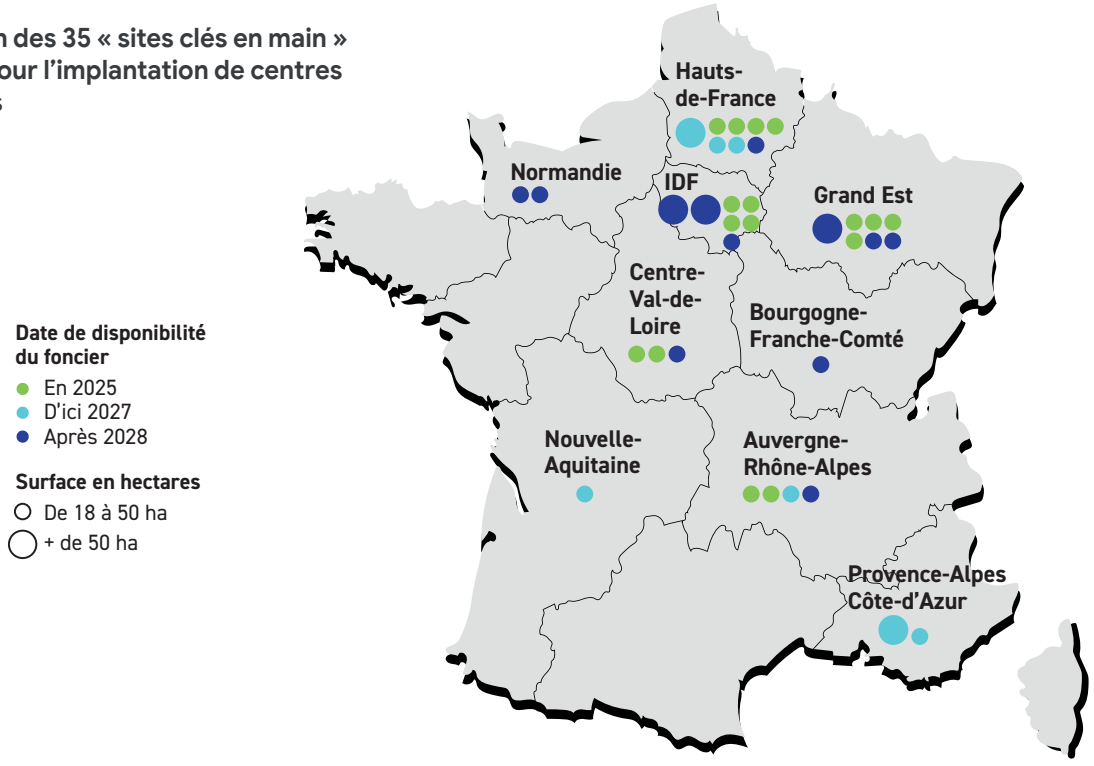
La France bénéficie ainsi de nombreux atouts : **une électricité stable et largement décarbonée** (près de 95% de l'électricité produite est décarbonée*), une connectivité forte avec l'Europe et le monde, un foncier adapté aux besoins de ces infrastructures, ainsi qu'un écosystème de compétences en développement.

Le choix du site d'Ozans résulte d'une analyse à l'échelle nationale et européenne, croisée avec des échanges avec les acteurs du territoire, qui a mis en évidence plusieurs atouts : une disponibilité foncière importante, une implantation en zone à vocation économique, un développement progressif possible et des conditions de raccordement électrique adaptées. Le site fait partie des 35 sites identifiés comme « clés en main » pour l'accueil de centres de données.

Le Schéma décennal de développement du réseau électrique (SDDR)

Élaboré par RTE, le SDDR définit les orientations d'évolution du réseau électrique français à l'horizon 2040. Le bassin de Châteauroux y est identifié comme un territoire nécessitant un renforcement du réseau électrique à l'horizon 2030-2040, en raison de la hausse attendue des consommations électriques et de son positionnement stratégique sur les grands axes de transit nord-sud.

Localisation des 35 « sites clés en main » identifiés pour l'implantation de centres de données



* Sommet pour l'action sur l'IA, « Faire de la France une puissance de l'IA », 10 et 11 février 2025

Le projet de centre de données

Le projet s'implanterait au sein de la ZAC d'Ozans, sur la commune d'Étrechet, dans le département de l'Indre, à l'Est de Châteauroux. Il porte sur une emprise d'environ 200 hectares, ce qui permet d'envisager un développement progressif du site sur le long terme (10 à 20 ans).

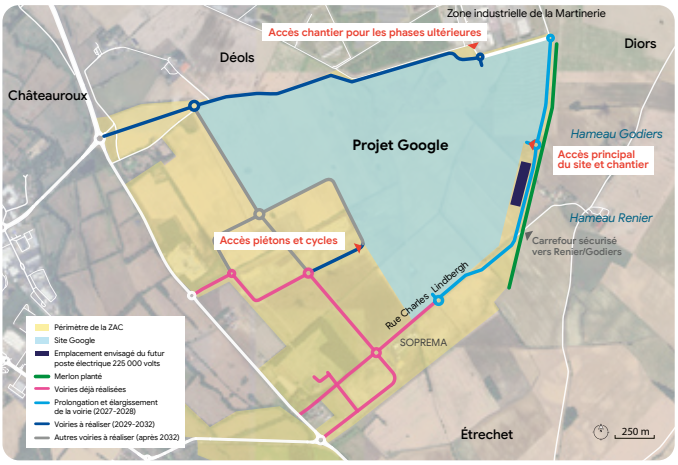
Le projet nécessitera un raccordement au réseau d'alimentation en eau potable pour les besoins liés aux usages sanitaires et à la sécurité incendie. L'adduction en eau du site sera réalisée par Châteauroux Métropole afin de desservir l'ensemble des lots de la ZAC.

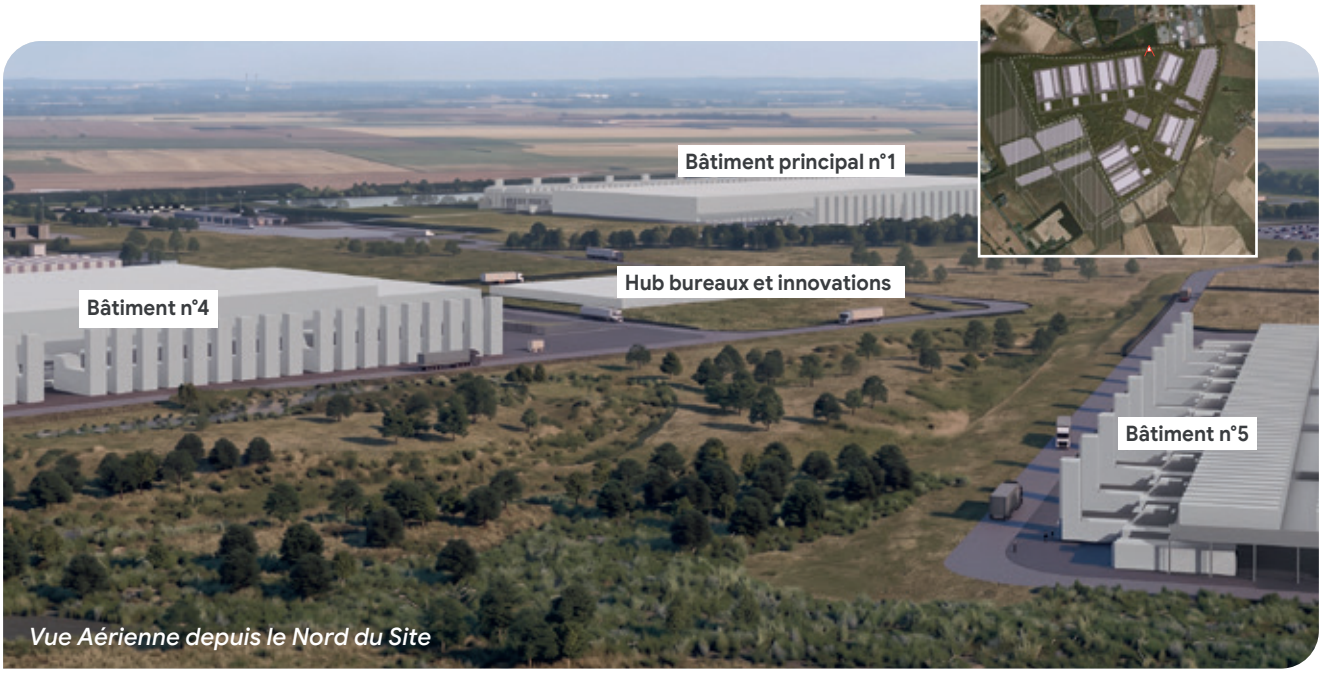
Localisation de la ZAC d'Ozans et périmètre du projet



Les aménagements connexes portés par Châteauroux Métropole

Châteauroux Métropole, en tant qu'aménageur de la ZAC, réalisera les voies périphériques au site (voir carte ci-dessous), la voirie Est constituant la limite de l'emprise aménagée par Google. Des pistes cyclables seront par ailleurs aménagées sur l'ensemble du réseau viaire de la ZAC, en connexion avec le schéma directeur des aménagements cyclables de Châteauroux Métropole, en cours d'élaboration.





Vue Aérienne depuis le Nord du Site

Les caractéristiques du site

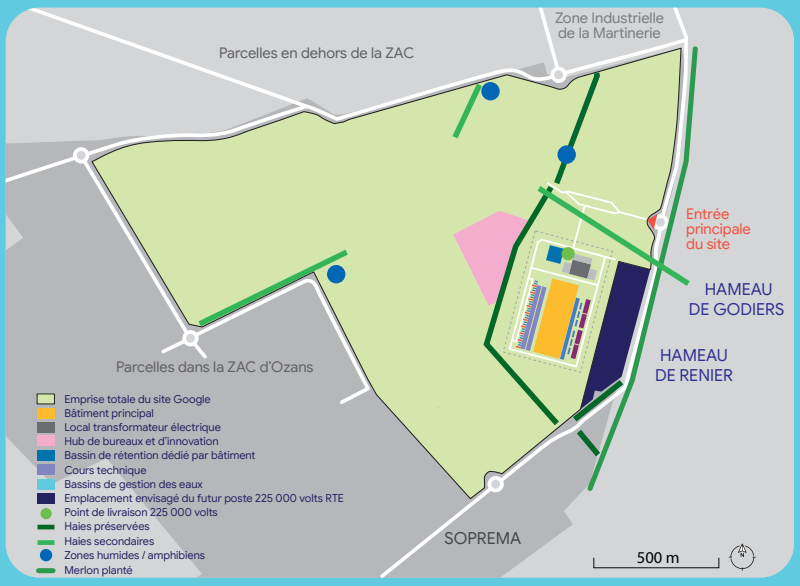
La première phase du projet

La première phase prévoit la construction d'un premier bâtiment à l'horizon 2030, et des infrastructures nécessaires à son fonctionnement, sur environ 17 ha et pour une puissance électrique d'environ 120 MW.

Cette phase comprendrait notamment :

- **un bâtiment principal** d'environ 30 000 m², sur un seul niveau, dédié aux serveurs et à leurs équipements ;
- **une cour technique attenante,** accueillant les systèmes de refroidissement, les équipements électriques, et les générateurs de secours, protégée par des dispositifs acoustiques ;
- **un hub de bureaux et d'innovation,** dédié à l'administration, à la maintenance et à la formation ;
- **un poste de raccordement électrique privé** d'environ 3500 m² sur l'emprise Google, construit et opéré par Google, relié au poste public de RTE, comprenant les transformateurs nécessaires à l'alimentation électrique du bâtiment au bon niveau de tension ;
- **un parking d'environ 220 places ;**
- **une séquence d'entrée** organisée autour d'un poste de garde, d'un contrôle d'accès, de voiries internes, d'aires de stationnement et d'une aire de retournement pour les véhicules non autorisés à accéder au site.

Plan d'aménagement de la phase 1



Les phases ultérieures

La seconde phase du projet comprendra a minima un second bâtiment. A terme, le projet pourrait comprendre 6 à 8 bâtiments répartis sur le site, avec leurs équipements supports (énergie, refroidissement, locaux techniques et logistiques), aménagements paysagers et infrastructures associées. Le site comporterait également un poste électrique privé construit par Google (environ 10 ha), connecté au réseau 400 000 volts permis par le raccordement porté par RTE, et desservant l'ensemble des bâtiments à l'exception du premier, chacun étant alimenté par un local transformateur dédié. Ce raccordement sera réalisé dès la seconde phase pour le second bâtiment ; les raccordements ultérieurs nécessiteront d'attendre la mise en service du renforcement de la ligne Éguzon-Marmagne.

Plan d'aménagement du site à terminaison (estimation avec 8 bâtiments)



Le raccordement électrique par RTE

En tenant compte des disponibilités actuelles du réseau et des demandes de Google, le raccordement au réseau électrique est prévu en deux phases.

Le raccordement au réseau 225 000 volts (phase 1)

Cette première phase a pour objectif **d'alimenter le premier bâtiment du futur site de Google à partir du réseau 225 000 volts existant**, dont deux lignes électriques aériennes existantes traversent déjà la ZAC d'Ozans. Il est prévu, à ce stade, un démarrage des travaux de construction du poste électrique 225 000 volts d'ici la fin 2027, pour une mise à disposition du raccordement électrique fin 2029.

Pour cette phase, il est prévu :

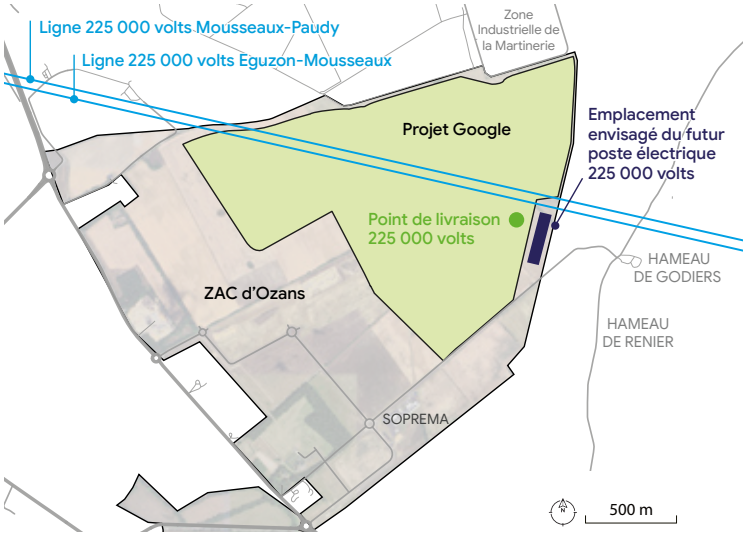
- **La création d'un nouveau poste électrique public à 225 000 volts dans la ZAC d'Ozans,** en entrée en coupure* sous les lignes électriques existantes Mousseaux-Paudy et Eguzon-Mousseaux ;
- **La réalisation par RTE, depuis ce poste, de deux liaisons souterraines à 225 000 volts**, sur environ 300 mètres, en dehors du site de Google, vers un point de livraison (sous-station privée opérée par Google) afin d'assurer une alimentation redondante du premier bâtiment.

Ce raccordement pérenne permettra de fournir **une puissance de 120 MW** nécessaire au fonctionnement du premier bâtiment du site.

Le raccordement au réseau 400 000 volts (phase 2)

Dans une seconde phase, RTE prévoit **le raccordement des futurs bâtiments du projet au réseau très haute tension 400 000 volts.** Cette alimentation sera assurée à partir du réseau existant situé à environ 10 km à l'est du site.

Emplacement envisagé du futur poste 225 000 volts



Le projet prévoit :

- **La création d'un nouveau poste électrique RTE à 400 000 volts**, sur une surface d'environ 10 ha, dans l'Est de l'agglomération ;
- **Son raccordement à la ligne électrique aérienne à 400 000 volts existante Eguzon-Marmagne** ;
- **La construction de deux lignes électriques aériennes à 400 000 volts** reliant ce poste électrique au site de Google, afin de garantir une alimentation sécurisée et redondante.

Ce second raccordement permettra de fournir **300 MW de puissance supplémentaire** lors de sa mise en service.

A terme, cette puissance pourra être portée à 1 200 MW grâce à la future ligne Eguzon-Marmagne, sans réaliser de nouvelles infrastructures. En effet, RTE porte, indépendamment du projet Google, un projet de renforcement de son réseau national : la création d'une nouvelle ligne 400 000 volts entre Eguzon et Marmagne (environ 90 km), nécessaire à l'accroissement des flux d'électricité à l'échelle nationale.

Les fuseaux et les emplacements pour le poste à 400 000 volts

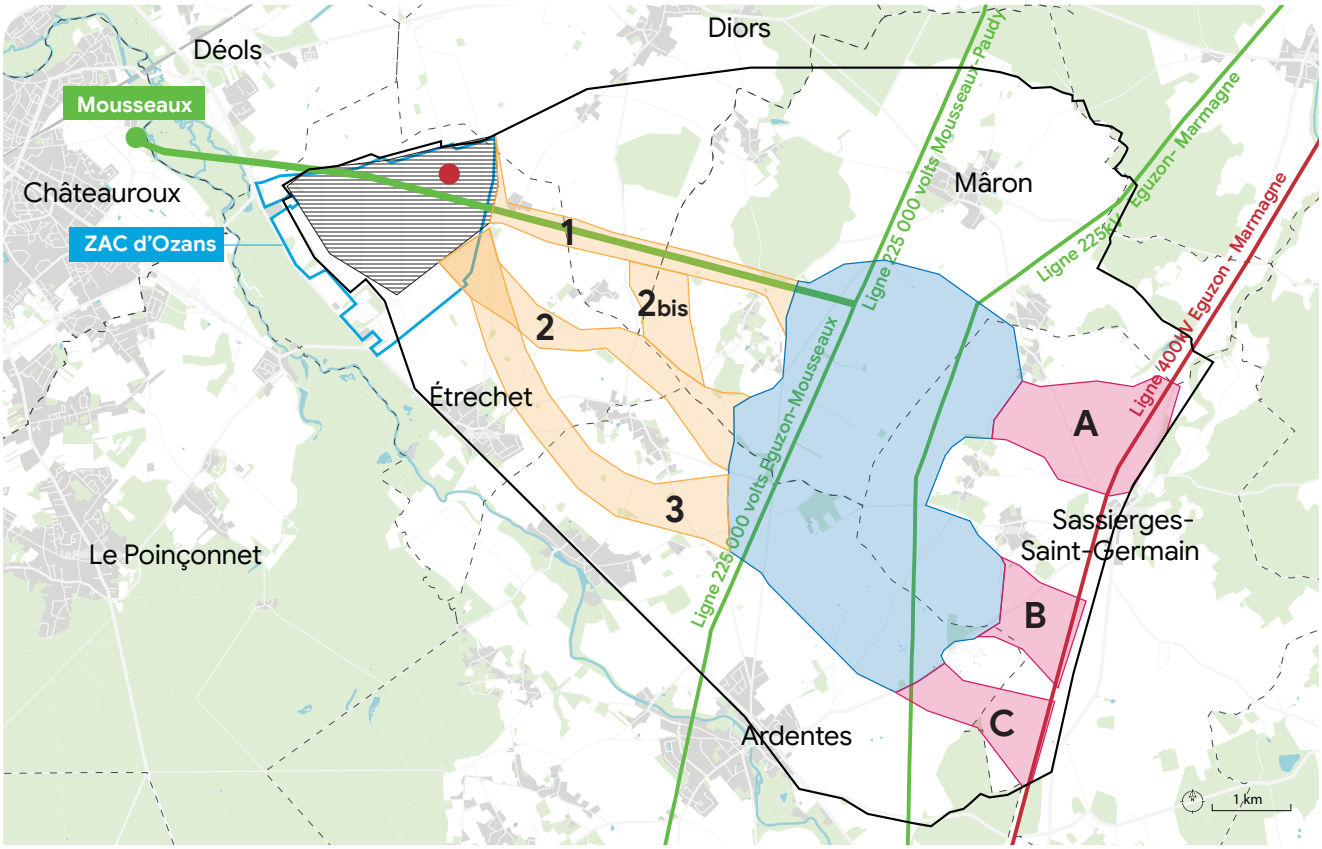
Le tracé d'une ligne électrique, comme l'emplacement d'un poste, s'appuie sur une démarche en entonnoir visant le **« moindre impact »,** selon des critères environnementaux, humains, techniques et économiques. Elle consiste à définir une aire d'étude, puis plusieurs hypothèses de fuseaux et de zones d'implantation. Les études et la concertation (Ferracci, CNDP) permettent de retenir le fuseau et l'emplacement de moindre impact, avant le tracé définitif.

La localisation du poste 225 000 volts, prévue au sein de la ZAC sur le foncier proposé par Châteauroux Métropole, ne fait pas l'objet d'hypothèses alternatives. Pour le raccordement 400 000 volts, situé hors ZAC, cette démarche en entonnoir doit en revanche permettre d'identifier l'emplacement de moindre impact pour le futur poste RTE ainsi que pour les fuseaux des lignes aériennes.

Trois fuseaux sont proposés : le fuseau 1 (4 km), qui suit les lignes 225 000 volts existantes au nord, le fuseau 2 (5 km, avec une variante 2bis), et le fuseau 3 (6 km) qui serpente au sud. Pour raccorder ce poste à la ligne Eguzon-Marmagne, trois fuseaux sont envisagés (A, B et C), de 1,2 à 1,8 km. Le détail de chaque fuseau est présenté dans le dossier de concertation.

* Une entrée en coupure d'un poste électrique consiste à intercaler le poste sur une ligne électrique existante afin de permettre le raccordement, la transformation et la distribution de l'énergie électrique dans des conditions adaptées d'exploitation.

Fuseaux de raccordement de la double ligne électrique 400 000 volts et localisation du poste électrique afférent mis à concertation du public*



- Périmètre de l'aire d'étude
- Point de livraison 400 000 volts
- Ligne aérienne 400 000 volts
- Ligne aérienne 225 000 volts
- Zone d'étude pour l'emplacement du poste 400 000 volts
- Fuseaux potentiels pour la connexion à la ligne Eguzon-Marmagne existante depuis le futur poste 400 000 volts à créer
- Fuseaux proposés pour le raccordement du site au futur poste 400 000 volts à créer
- Zone d'arrivée commune aux fuseaux

L'articulation entre les concertations

CONCERTATION PRÉALABLE ENCADRÉE PAR LA CNDP

SAISINE OBLIGATOIRE DE LA CNDP

- Saisine de la CNDP
- Désignation de trois garants par la CNDP

LA CONCERTATION PREALABLE

- Publicité (15 jours avant)
- Concertation Préalable du Public
- Bilan de la concertation

CONCERTATION FERRACCI

- Information préfet / ministre
- Dossier de présentation du projet => Validation Aire d'Etude
- Identification des fuseaux
 Comparaison multicritère
 Proposition de Fuseau de Moindre Impact (FMI)
- Validation du Fuseau de Moindre Impact

La concertation Ferracci, pilotée par RTE en parallèle de la présente concertation préalable, porte sur le choix du tracé des nouveaux ouvrages électriques RTE, en 2 étapes (aire d'étude, puis fuseau de moindre impact). La préfète de l'Indre proposera ensuite au ministre en charge de l'énergie, en fin de concertation Ferracci, la validation du fuseau de moindre impact.

Articles L.121-8 et R. 121-2 du code de l'environnement

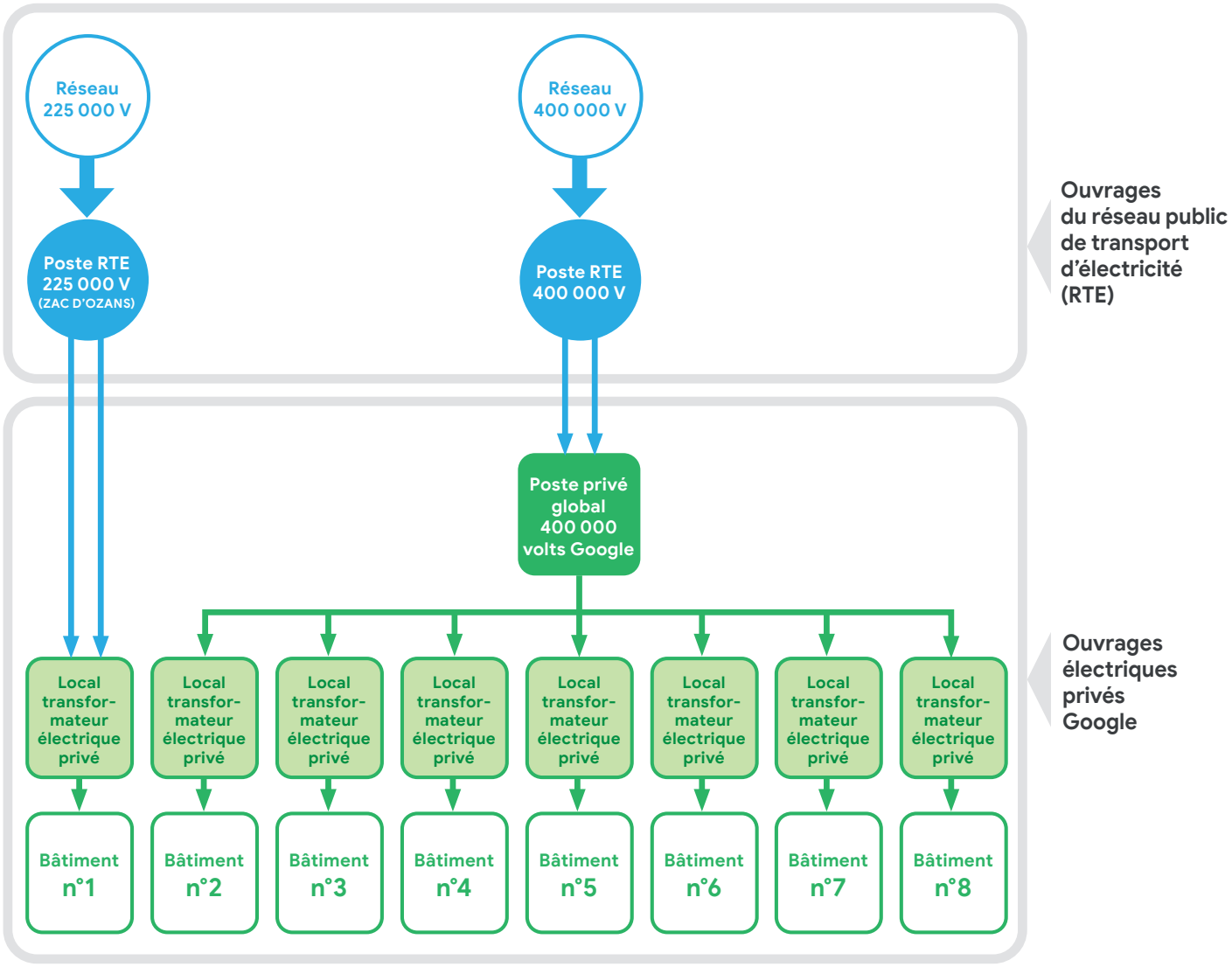
* Retrouvez le détail des différentes hypothèses des fuseaux dans le dossier de concertation.

Les ouvrages électriques publics et privés dans le cadre du projet

Le premier bâtiment sera composé d'un poste de raccordement électrique privé sur l'emprise Google, construit et opéré par Google, relié au poste public de RTE, comprenant les transformateurs nécessaires à l'alimentation électrique du bâtiment au bon niveau de tension.

À terme, le centre de données comportera un poste électrique privé desservant l'ensemble du site, à l'exception du premier bâtiment qui lui sera raccordé au réseau 225 000 volts (niveau de tension suffisant pour couvrir ces besoins), et sera connecté au réseau 400 000 volts. Ce poste privé desservira, au niveau de chaque bâtiment, un poste électrique dédié, chargé de l'alimentation du centre de données associé.

Les ouvrages électriques publics et privés dans le cadre du projet
(estimation avec 8 bâtiments)



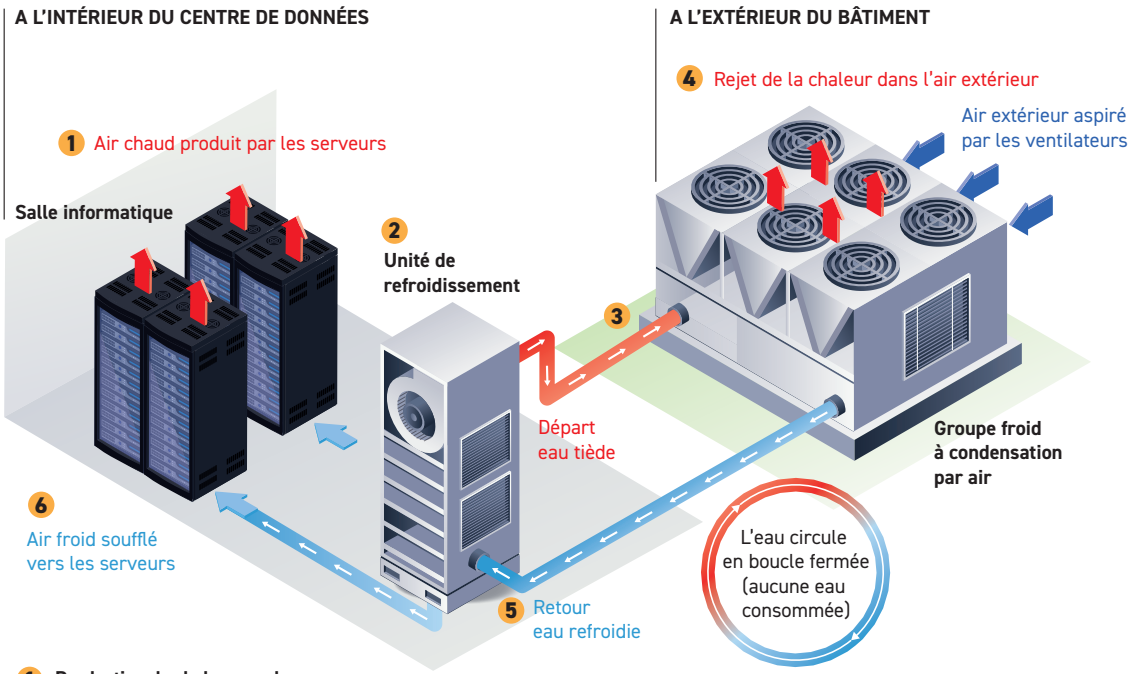
Les impacts prévisionnels du projet global

Les principaux impacts prévisionnels du projet global, c'est-à-dire les installations de Google et celles de RTE ainsi que leurs effets à terme, une fois les 6 à 8 bâtiments réalisés, et les mesures étudiées pour les éviter, les réduire ou les compenser, sont présentés de manière synthétique dans ce document, selon les connaissances des porteurs de projet à la date d'ouverture de la concertation. Les impacts seront affinés et les mesures associées seront détaillées ultérieurement dans l'étude environnementale, rendue publique au stade de l'enquête publique, prévue courant 2027. Les études ont été réalisées sur la base d'une hypothèse majorante de 8 bâtiments, correspondant au scénario maximal en matière d'emprise au sol, afin d'évaluer les effets les plus élevés.

La ressource en eau et le système de refroidissement retenu par Google

La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu important du projet, dans un contexte local de tensions accentuées par le changement climatique. Pour limiter les consommations, **Google a choisi un système de refroidissement à air en circuit d'eau fermé, évitant toute consommation continue** (WUE* = 0 en fonctionnement nominal) : l'eau du circuit est essentiellement limitée à son remplissage initial et à des appoints ponctuels de maintenance. Pour un bâtiment, les besoins sont estimés à 50 m^3/jour en phase chantier et 10,4 m^3/jour pour les usages sanitaires en exploitation, auxquels s'ajoutent des besoins ponctuels : 1 000 m^3 pour le remplissage initial du circuit de refroidissement et 300 m^3 pour les réserves incendie. L'eau proviendra du réseau de l'agglomération, sans prélèvement direct prévu dans la nappe. Les besoins et les potentiels impacts seront précisés dans les études environnementales à venir, à l'échelle de l'ensemble du site.

Fonctionnement d'un système de refroidissement



1. **Production de chaleur par les serveurs** : Les équipements informatiques fonctionnent en permanence et dégagent de la chaleur.
2. **Récupération de cette chaleur par les unités de refroidissement** : L'air chaud de la salle passe dans les unités de refroidissement. La chaleur est transférée à un circuit d'eau (échangeur thermique).
3. **Envoi de l'eau tiède vers le groupe froid** : L'eau transportant la chaleur circule à l'extérieur du bâtiment jusqu'au groupe froid.
4. **Evacuation de la chaleur dans l'air par le groupe froid** : Le groupe froid transfère la chaleur de l'eau vers l'extérieur et l'évacue grâce à des ventilateurs.
5. **Retour de l'eau refroidie dans le centre de données** : L'eau refroidie repart vers les unités de refroidissement pour absorber à nouveau la chaleur des serveurs.
6. **L'air refroidi est soufflé vers les serveurs.** Le cycle recommence.

* Water Usage Effectiveness, Coefficient d'efficacité de l'usage de l'eau : le WUE (en L/kWh) se définit comme la quantité d'eau consommée (en litres) par rapport à la consommation énergétique des appareils informatiques (en kilowattheures)"

La gestion de la chaleur fatale

Le fonctionnement du centre de données génère de manière continue une chaleur qui doit être évacuée par le système de refroidissement. Google étudie ainsi les possibilités de sa valorisation au bénéfice du territoire, dans une logique d'économie circulaire et de sobriété énergétique. Le contexte local apparaît particulièrement favorable puisque Châteauroux dispose déjà d'un réseau de chaleur urbain et plusieurs acteurs industriels valorisent leur chaleur fatale. Des échanges sont également engagés avec des acteurs économiques locaux, notamment agricoles, afin d'identifier les usages à court terme les plus pertinents (chauffage de serres, séchage de produits agricoles, activités de production...).

A plus long terme, la disponibilité de cette ressource pourrait également favoriser l'implantation de nouvelles activités industrielles à proximité du site. La valorisation de la chaleur dépendra toutefois de la proximité des utilisateurs, de leurs besoins thermiques et des conditions techniques et économiques de raccordement. Des études complémentaires seront ainsi poursuivies afin d'identifier les solutions les plus pertinentes et de favoriser, lorsque les conditions le permettent, la création de synergies énergétiques locales.

Les autres impacts étudiés sont recensés dans le tableau ci-dessous, avec leurs principaux éléments chiffrés ; l'ensemble des données figure dans le dossier de concertation (chapitre 4).

Les autres impacts prévisionnels du projet

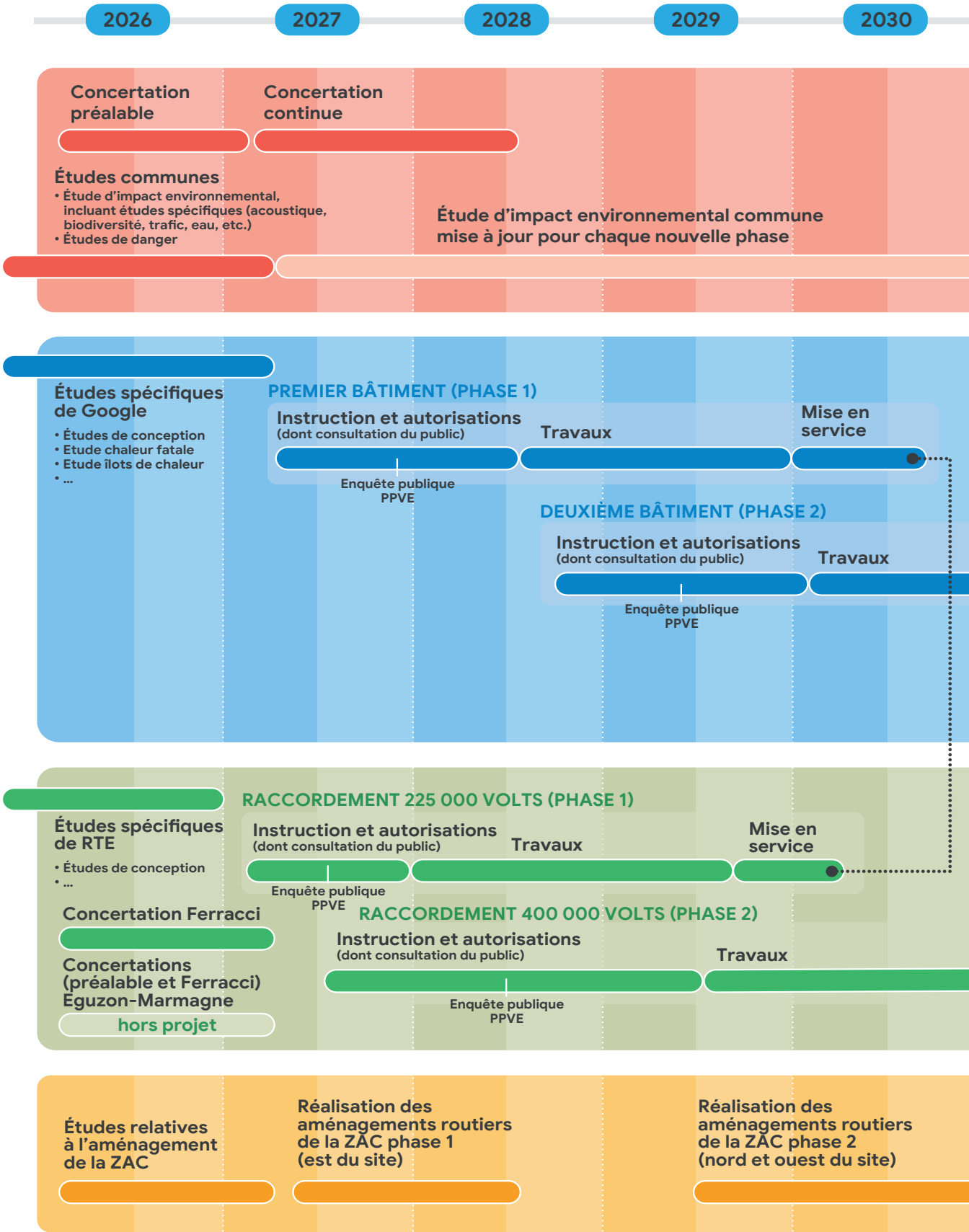
En phase travaux
En phase d'exploitation

Thématiques	Centre de données Google	Raccordements électriques RTE
Consommation électrique	Consommation électrique croissante avec le développement progressif du site, sans appel permanent de la puissance maximale de raccordement. ***Engagement sur un PUE* annuel moyen inférieur à 1,3 à pleine capacité et objectif d'alimentation en électricité décarbonée 24 h/24 et 7 j/7."***	• Puissance maximale de raccordement de 120 MW en 225 kV et de 1200 MW en 400 kV (après renforcement de la ligne Eguzon-Marmagne) • Alimentation sécurisée et redondante, en cohérence avec les orientations du SDDR.
Biodiversité	• Perturbations temporaires de la faune et des habitats (bruit, poussières, vibrations, circulation, éclairage) • Risque de destruction de végétation. ***Mesures : évitement des secteurs à enjeux, adaptation du calendrier, balisage et suivi environnemental.***	• Perturbations temporaires et dégradation des habitats liées aux travaux (défrichement, terrassement, engins, bruit, éclairage), notamment au niveau des haies, bosquets et boisements. ***Mesures : adaptation du calendrier, mise en défens, limitation des éclairages et prévention des espèces invasives.***
	• Artificialisation et modification durable des habitats, avec dérangement potentiel lié au bruit et à l'éclairage. ***Évitement prioritaire des pelouses calcicoles sèches (10 ha), prairies de fauche (1,5 ha), zones humides (1,9 ha) ; végétalisation et adaptation des éclairages et équipements.***	• Destruction durable de végétation • modification des habitats • pour les lignes aériennes, risque de collision ou d'électrocution de l'avifaune. ***Évitement des boisements et éléments sensibles et, si nécessaire, dispositifs anticollision/anti-électrocution et mesures ERC.***
Trafic routier	• Forte augmentation temporaire du trafic liée aux terrassements, livraisons et déplacements des entreprises (max : **~350** mouvements de poids lourds et **500 à 700** mouvements de véhicules légers/jour). ***Mesures : planification des flux, itinéraires et horaires adaptés, coordination avec les gestionnaires de voirie et sécurisation des accès.***	• Augmentation temporaire du trafic, durant les terrassements (jusqu'à **~50** mouvements de poids lourds/jour), puis **<10/jour** pour le reste des travaux. • Création ponctuelle de pistes et accès chantier et possibles perturbations de circulation ***Mesures : utilisation des accès existants, concertation avec les gestionnaires de voirie, signalisation et plans locaux de circulation.***
	• Trafic principalement lié au personnel, à la maintenance et aux livraisons (**~150** mouvements/jour pour la première phase et susceptible d'augmenter) ***Réduction recherchée via covoiturage, transports collectifs, mobilités douces et mutualisation des flux.***	• Trafic négligeable, limité aux interventions ponctuelles de maintenance des postes et lignes.

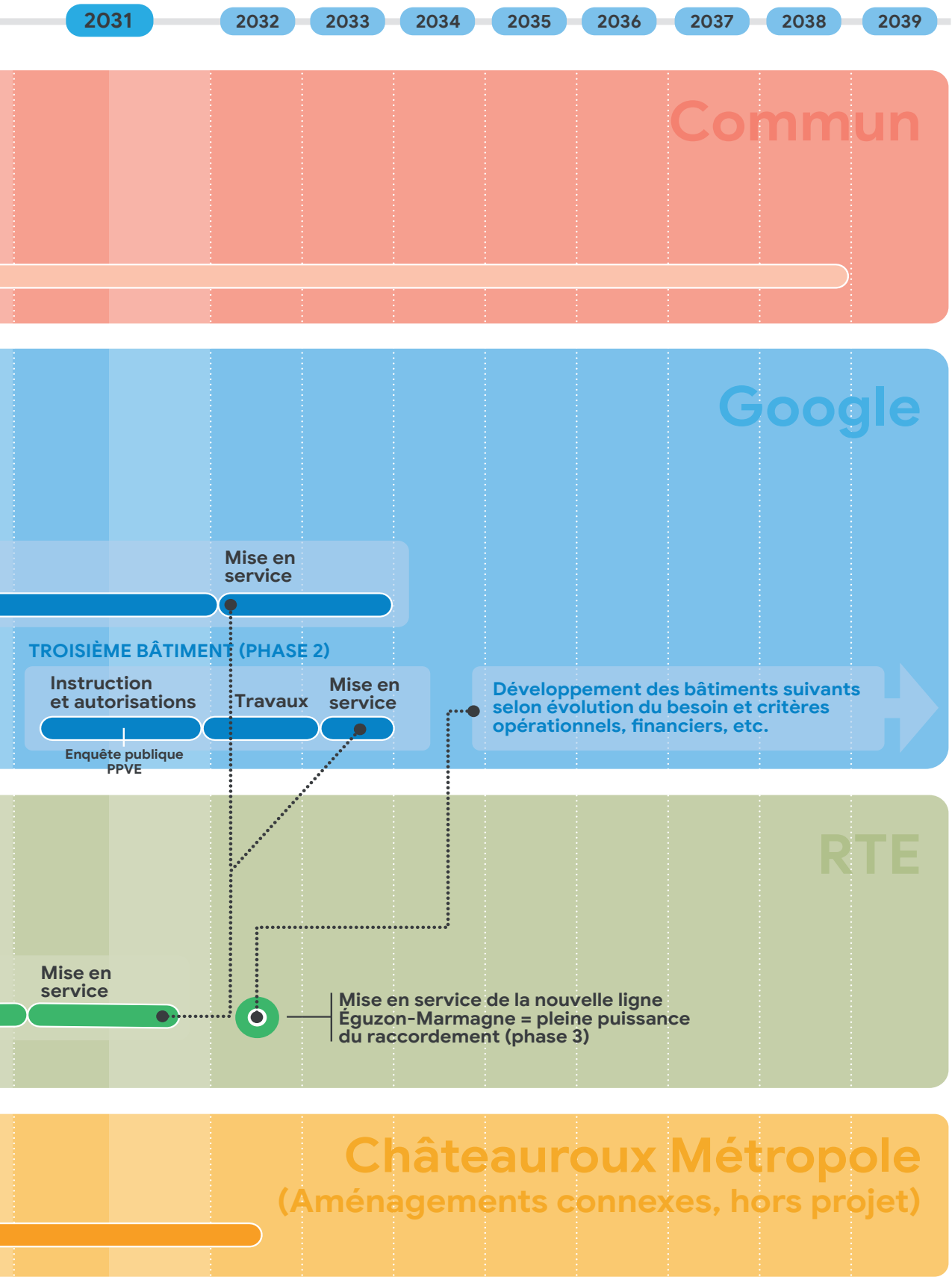
* Power Usage Effectiveness, litt. Efficacité de l'utilisation de la puissance). Cette donnée mesure l'efficacité énergétique d'un centre de données en divisant l'énergie totale consommée par l'énergie consommée uniquement par les équipements informatiques ; plus il est proche de 1, plus le bâtiment est efficace et limite les déperditions d'énergie.

Thématiques	Centre de données Google	Raccordements électriques RTE
Qualité de l'air	• Groupes électrogènes au fioul constituant la principale source d'émissions atmosphériques du site • Fonctionnement limité aux situations de rupture d'alimentation et aux tests/maintenances programmés. *Recours potentiel au HVO, aux batteries de secours, à des systèmes SCR et l'optimisation du dimensionnement et de l'architecture électrique.*	• Groupes électrogènes de secours (**250 kVA**) par poste électrique, fonctionnant uniquement lors de tests mensuels ou en cas de défaillance de l'alimentation externe.
Intégration paysagère	• Modification temporaire du paysage · Conforme aux prescriptions paysagères de la ZAC	• Modification temporaire liée aux accès et emprises *Les tracés recherchent l'évitement des secteurs patrimoniaux et des principaux enjeux paysagers.*
	• Impact limité par implantation en retrait, traitement sobre, aménagements paysagers (merlons, haies) • Habitations proches : ferme de Renier (**200 m**), hameau des Godiers (**400 m**), bourg d'Étrechet (**800 m**)	• Impact lié aux lignes aériennes et aux postes électriques ; les liaisons souterraines n'ont pas d'impact visuel permanent. *Adaptation des tracés et des pylônes à la topographie, regroupement avec les ouvrages existants, maintien/création de végétation et traitement des équipements.*
Impacts sur l'activité agricole	• Occupation temporaire, remise en état des zones non pérennisées • Maintien de l'exploitation des terrains des phases ultérieures	• Occupation temporaire des parcelles, dommages potentiels aux cultures et aux sols, et perturbation de l'activité agricole lors des travaux et accès aux ouvrages. *Mesures : concertation avec les exploitants, adaptation des accès et des périodes d'intervention, limitation des impacts sur les sols, indemnisation des pertes de culture et remise en état des parcelles.*
	• Artificialisation progressive (environ 200 ha sous conventions précaires, 4 exploitants) *Réduction de l'emprise recherchée, déploiement par phases pour étaler la consommation foncière.*	• Emprise foncière permanente des postes (environ **4 ha** pour le **225 kV** et **10 ha** pour le **400 kV**) • Emprise ponctuelle des pylônes (environ **50 à 100 m²** chacun) • Servitudes sur les lignes aériennes, avec indemnisation
Nuisances sonores et lumineuses	• Bruit, vibrations, poussières et éclairage temporaires liés aux travaux. Réduction par l'adaptation des horaires, équipements adaptés, limitation de l'éclairage et suivi du chantier.	• Nuisances temporaires liées aux engins et travaux : bruit, vibrations, poussières et éclairage.
	• Bruit et éclairage liés au fonctionnement des équipements, encadrés par la réglementation. *Études acoustiques, implantation adaptée et dispositifs d'atténuation*	• Nuisances limitées en fonctionnement courant ; interventions de maintenance ponctuelles. • Seuils réglementaires : bruit ambiant **< 30 dB(A)**, ou émergence **< 5 dB(A)** le jour et **< 3 dB(A)** la nuit
Maîtrise des risques	• Risques principalement industriels (incendie, carburants), naturels (mouvements de terrain, canicule) et sécuritaires (intrusion, attentat, cyberattaque). *Prévention et protection encadrées par les réglementations ICPE/Seveso et une étude de dangers.*	• Risques liés aux ouvrages électriques et exposition aux champs électromagnétiques, réglementée et maintenue sous les seuils applicables. *Mesures de conception et de surveillance visant à limiter l'exposition des riverains et établissements sensibles.*
Effets socio-économiques	Forte mobilisation du secteur du BTP et de l'économie locale (restauration, hôtellerie…), avec environ 10 600 à 14 200 emplois soutenus (directs, indirects et induits) en moyenne annuelle pour l'économie française.	Travaux sur plus de 3 ans, générant des **emplois directs et indirects et des retombées pour les entreprises locales** (terrassement, matériaux, hébergement, restauration, etc.).
	Environ **1 800 et 2 600 emplois soutenus (directs, indirects et induits)** en moyenne annuelle dans les premières années pour l'économie française. Ces emplois pérennes projetés rassemblent la maintenance des équipements et le soutien à l'économie locale.	Emplois pérennes liés à la maintenance des ouvrages et recours à des entreprises locales.

La mise en œuvre du projet globa



al


2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
Commun
Google
Mise en service
TROISIÈME BÂTIMENT (PHASE 2)
Instruction et autorisations
Travaux
Mise en service
Enquête publique PPVE
Développement des bâtiments suivants selon évolution du besoin et critères opérationnels, financiers, etc.
RTE
Mise en service
Mise en service de la nouvelle ligne Éguzon-Marmagne = pleine puissance du raccordement (phase 3)
Châteauroux Métropole
(Aménagements connexes, hors projet)

La concertation préalable

Pourquoi une concertation ?

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Prévue par les articles L. 121-15, L.121-16 et L.121-16-1 du code de l'environnement, elle vise à :

- **Débattre** de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de son impact significatif sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- **Débattre** de solutions alternatives au projet, y compris, son absence de mise en œuvre ;
- **Informer** le public (riverains, associations, élus, étudiants, professionnels...) et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- **Enrichir** le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- **Éclairer** les maîtres d'ouvrage sur les suites à donner à leur projet, notamment les nouvelles études à conduire ou la manière dont ils peuvent le faire évoluer.

Qu'est-ce que la CNDP ?

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public est depuis 2002 une autorité administrative indépendante chargée de garantir l'information et la participation du public dans l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus :
www.debatpublic.fr

Le rôle des garants

Les garants sont neutres et indépendants et ne rendent pas d'avis sur le dossier. Ils assurent le bon déroulement de la concertation, dans le respect des principes de la CNDP : transparence, équivalence de traitement, argumentation des différentes positions. Ils rendent compte des questions et propositions du public et rédigent, à l'issue de la concertation, un bilan public. Les garantes et garant de cette concertation sont **Marie-Claire Eustache, Romane Harmel-Samarcq et Jean-Louis Laure, indépendants des maîtres d'ouvrage.**

Les garants sont disponibles pour répondre à toute question ou observation relative à l'organisation ou au déroulement de la concertation préalable.

Par courriel
- jean-louis.laure@garant-cndp.fr
- marie-claire.eustache@garant-cndp.fr
- romane.harmel-samarcq@garant-cndp.fr

Par courrier
Commission nationale du débat public,
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Les suites de la concertation

Les garantes et garant produisent un bilan dans le mois qui suit la fin de la concertation préalable, bilan qui comporte notamment une présentation du déroulement de la consultation et une synthèse des questions, observations et propositions présentées par le public. Le bilan intègre la liste des questions du public restées sans réponses et les recommandations des garantes et garant pour améliorer l'information et la participation du public. Ce bilan est rendu public sur les sites internet de la concertation des maîtres d'ouvrage et de la CNDP.

Les maîtres d'ouvrage disposent alors de deux mois pour publier leur réponse dans laquelle ils indiquent les enseignements tirés de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et notamment leur décision de poursuivre ou non le projet et son raccordement au réseau très haute tension, et selon quelles modalités. Les maîtres d'ouvrage répondent également aux éventuelles demandes de précisions formulées par les garantes et garant dans leur bilan.

Si les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre le projet à l'issue de la concertation, la CNDP désignera un ou une garante pour suivre la concertation continue jusqu'à l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.121-14 du code de l'environnement. Les maîtres d'ouvrage pourront ensuite engager les études détaillées et les procédures d'autorisation.

Comment s'informer, contribuer et échanger sur le projet ?

La concertation préalable sur le projet de centre de données se tient du 2 novembre 2026 au 10 janvier 2027.

S'informer

- **Le dossier de concertation et sa synthèse,** disponibles dans les mairies du périmètre local et lors des rencontres et également consultables en version numérique sur le site internet dédié à la concertation.
- **Le site internet dédié à la concertation** : **www.concertation-centrededonnees-ozans.fr**
- **Le dépliant de la concertation,** distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 14 communes du périmètre local et mis à disposition dans les mairies ainsi que lors des rencontres publiques. Il est également consultable en version numérique sur le site internet du projet.

Contribuer

- **La plateforme dématérialisée sur le site internet**, accessible depuis le site internet dédié à la concertation :

www.concertation-centrededonnees-ozans.fr

- **Le coupon-T pré-affranchi,** joint au dépliant de la concertation. Son envoi doit être au plus tard 10 jours avant la fin de la concertation, afin de permettre son acheminement et sa réception ;
- **Les cahiers d'acteurs**, destinés aux personnes morales (collectivité territoriale, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé...) souhaitant faire connaître leur position sur le projet. Un cahier des charges et un gabarit sont disponibles en ligne sur le site internet (envoi au plus tard 10 jours avant la fin de la concertation) **www.concertation-centrededonnees-ozans.fr**
- **Les rencontres publiques prévues ci-dessous :**

4 RÉUNIONS PUBLIQUES

(format hybride)

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
9 novembre de 18h30 à 20h30
Salle des fêtes Barbillat-Touraine
Châteauroux

TABLE RONDE DÉDIÉE AUX ENJEUX GLOBAUX
13 novembre de 18h30 à 20h30
Salle polyvalente du centre aquatique Balsan'éo
Châteauroux

RÉUNION PUBLIQUE
17 décembre de 18h30 à 20h30
Étrechet
(lieu à définir)

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE
Semaine du 4 janvier 2027
(date et lieu à définir)

4 ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER ENJEUX AGRICOLES ET RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE
16 novembre de 19h à 21h
Salle des fêtes - Diors

ATELIER ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
25 novembre de 18h30 à 20h30
Centre socio-culturel Paulette Gillet
Déols

ATELIER "EMPLOI ET FORMATION"
3 décembre de 18h30 à 20h30
Salle Alexandre Dumas
Châteauroux

ATELIER "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉNERGIES"
10 décembre de 18h30 à 20h30
Salle Alexandre Dumas
Châteauroux

2 RENCONTRES DÉDIÉES

RENCONTRE AVEC LES PUBLICS DU CCAS
13 novembre

RENCONTRE AVEC LES LYCÉENS
2 décembre

3 RENCONTRES DE PROXIMITÉ

CENTRE COMMERCIAL SAINT-JACQUES
25 novembre de 9h30 à 12h

MARCHÉ DE CHÂTEAUROUX
28 novembre de 9h30 à 12h

MARCHÉ DE DIORS
11 décembre de 16h à 19h

2 VISITES DE SITE

25 novembre de 14h à 17h
28 novembre de 14h à 17h
Inscription sur le site internet

Pour plus d'informations
sur le projet et la concertation,
rendez-vous sur www.concertation-centrededonnees-ozans.fr

Google

Rte Le réseau de transport d'électricité

Concertation garantie par

LA commission nationale du débat public CNDP

Parimage Octobre 2026 - © Google/RTE - 2AMH Architectes